

# COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :  
27 mai 2016.

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

| <b>Membres du conseil</b>  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>présents:</b>   |                         |
| Mme. Monique SAINT JEVIN   | Maire                   |
| Mme. Annie DENJEAN   | 1 <sup>er</sup> adjoint |
| Mme. Nicole MANRESA  |                         |
| M. Benoît OLIVE  |                         |
| <b>Absents :</b>   |                         |
| M. Patrick DULCET (présent par audioconférence) procuration donnée à Mme Le Maire. |                         |
| M. Eric AUBIGNA  |                         |

## ORDRE DU JOUR

- CONTRAT DE LOCATION MIELERIE ..... 1
- CONTRAT DE LOCATION MME HOPCRAFT DONNA ..... 1
- COUPE D'AFFOUAGE 2016. .... 1
- BOIS MORT ET MORT BOIS. .... 2
- DIVERS ..... 2

---

### CONTRAT DE LOCATION MIELERIE

A compter du 01/ juin 2016, la Mairie louera une deuxième partie de la colonie à la mièlerie. Cette location s'élève à 50 € par mois.

**Délibération n° 2016-30**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la location d'un local supplémentaire à Mr LEROUX Laurent et Mlle MASSENET Hélène .pour un montant de 50 € mensuel.*

### CONTRAT DE LOCATION MME HOPCRAFT DONNA

Mme HOPCRAFT Donna demande à la Mairie la possibilité d'installer son atelier d'art dans une partie de la colonie.

Cette location s'élèvera à 50 € par mois et prendra effet dès que les travaux de mise en sécurité du local ( électricité et eau) seront effectués.

**Délibération n°2016-31**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte après la mise en sécurité du local , de louer une partie d'un bâtiment de la colonie pour un montant de 50 € mensuel.*

### COUPE D'AFFOUAGE 2016.

Le Conseil municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 par l'ONF de la coupe d'affouage suivante:

**parcelle 11 pour un volume de 496 m<sup>3</sup>.**

Délibération n° 2016-32

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- 📁 Accepte le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,
- 📁 Demande que la coupe soit délivrée à la Commune,
- 📁 Donne pouvoir au Maire de fixer , en relation avec l'Agent Responsable de la coupe , la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix unitaire moyen proposé par l'Office.
- 📁 Désigne à cet effet les 3 garants suivants :

JUMBOU Bernard

JULIA Patrick

OLIVE Benoit

❑ **BOIS MORT ET MORT BOIS.**

Cette délibération annule et remplace la délibération°2016-n°03

Délibération n°2016-33

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

- 📁 Décide de solliciter l'ONF afin d'obtenir l'autorisation de ramasser les bois mort et mort bois dont l'exploitation est terminée.
- 📁 Décide de solliciter l'ONF afin de ramasser les bois mort et mort bois sur les parcelles en cours d'exploitation avec l'accord de l'exploitant et sous sa responsabilité.
- 📁 Désignation de l'entrepreneur responsable : Mr. JUMBOU Bernard.

❑ **DIVERS**

- 📁 Afin d'optimiser l'éclairage public et d'en harmoniser l'esthétique , le Conseil décide de demander au SYADEN un diagnostic sur tout notre réseau.

Les travaux qui pourront être réalisés seront subventionnés par le syndicat

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet.

- 📁 **Les beaux jours arrivent et avec eux nos ennemis les moustiques .**

Chacun d'entre nous a pu constater qu'ils sont déjà parmi nous.(le moustique tigre également)

Afin de limiter les désagréments que l'on sait quelques recommandations s'imposent .

- Eviter les eaux stagnantes (pot de fleurs, bassines, vieux récipients au fond du jardin.
- Couvrir impérativement les cuves et réserves d'eau

Nous comptons sur votre solidarité